



Dossier de l'OHI n° S1/4630 & S1/3103

**LETTRE CIRCULAIRE 02/2022**  
**05 janvier 2022**

**NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI -**  
**REPUBLIQUE D'ANGOLA**

Référence : Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Secrétariat de l'OHI a été informé par le Département (Ministère) des Relations Extérieures et de la Coopération du Gouvernement de Monaco que le Gouvernement de la République d'Angola avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale le 9 décembre 2021.

2. Le Secrétariat de l'OHI a donc le plaisir d'annoncer que la République d'Angola est devenue le 97<sup>ème</sup> Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale à compter de cette date.

3. Le Gouvernement de la Principauté de Monaco informe à présent, séparément et par la voie diplomatique habituelle, les Etats parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'article XX, la Convention est entrée en vigueur pour la République d'Angola, le 9 décembre 2021.

3. Le Secrétariat de l'OHI se réjouit d'accueillir la République d'Angola au sein de l'OHI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général